

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2022

Secrétaire de séance : madame Frédérique Fontaine
n°05.10. 4.1.

Finances
Formation cadres sportifs- Gym Marly-Aulnoy

Monsieur le Maire expose que par courrier, monsieur Alain Laboux, président du club de gym Marly-Aulnoy a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle au titre de la formation pour cadres sportifs et destinée au financement d'une formation de remise à niveau en baby-gym pour les deux animateurs de l'école municipale.

Coût du stage : 656 € ainsi décliné

Coût de la formation :	300 €
Hébergement :	50 €
Repas 8 x 17 € :	136 €
Frais de déplacement :	170 €

Les commissions Enfance, jeunesse, sport et vie sportive et prospective financière travaux, aménagement urbain et développement économique lors de leurs réunions respectives des 22 et 26 septembre 2022 ont proposé :

- pour la première, d'émettre un avis favorable à cette demande
- pour la seconde, d'allouer, considérant les dispositions précédemment adoptées, une somme de 200 €.

Rappel des dispositions : prise en charge à raison :

- de 50 % de la somme s'agissant d'animateurs des clubs
- de 80 % s'agissant d'animateurs des écoles de sports municipales, le tout plafonné à 200 €/an

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette demande.

Il précise que les crédits ont été prévus à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,
Frédérique Fontaine.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Publié sur le site internet le : **28 octobre 2022**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **26 octobre 2022**